

Province de Québec
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2020-738**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion ordinaire du 7 juin 2021 le Règlement numéro R2020-738 . Le présent règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles résidentiels et non résidentiels sur le territoire et bornés au réseau d'aqueduc.

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉ



François Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 18 juin 2021

CERTIFICAT DE PUBLICATION

de l'
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
du
RÈGLEMENT NUMÉRO R2020-734

Je, soussigné, François Bouchard, certifie sous mon serment d'office que j'ai
publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,

le 19 février 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 19^{ième} JOUR DE FÉVRIER 2021.

François Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier